



L'an deux
mil dix-huit,
le douze juin

Compte-rendu des délibérations du Conseil municipal de RÉAUVILLE (DROME) du 12 juin 2018

à dix-huit heures,

le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Hélène SOUPRE, Maire.

Date de convocation : 07 juin 2018

Présents : Mesdames Monique ALLEGRE, Régine BERTHELET-RANDON, Nadine DONNEAUD, Marie-Hélène SOUPRE

Messieurs Denis DIEMUNSCH, Alain GELIFIER

Absents excusés : Gertrude BARNIER a donné pouvoir à Nadine DONNEAUD, Marcelle BOISSIER a donné pouvoir à Marie-Hélène SOUPRE, Gérard BARRIERE a donné pouvoir à Alain GELIFIER..

→ Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLEGRE est désignée secrétaire de séance.

OBJET	Pour	Cont re	Abst	Décisions
<u>Convention assistance retraite CNRACL des agents</u>	9	0	0	La convention d'assistance retraite gérée par le Centre de Gestion de la Drôme (CDG26) pour le compte des municipalités est arrivée à échéance fin décembre 2017. Par cette convention, d'une durée de 3 ans, la municipalité confie au CDG26 les dossiers de départ à la retraite CNRACL de nos agents titulaires bénéficiaires. Il a fallu attendre la signature de la convention entre le CDG26 et la Caisse des Dépôts et Consignations, gestionnaire des fonds de retraite CNRACL, avant de pouvoir confier par convention la gestion des dossiers de départ à la retraite CNRACL de nos agents. Les Conseillers acceptent une convention entre la Mairie et le CDG26 pour traiter les dossiers CNRACL et autorisent Madame le Maire à la signer.
<u>Renouvellement de l'emploi CAE de l'agent administratif</u>	9	0	0	Le contrat actuel CAE de notre agent administratif se termine le 13 juin 2018. Nous avons obtenu de Pôle emploi la possibilité de le renouveler pour un an, conformément à notre souhait. Cet emploi était budgété en tant que CDD, pour un cout supérieur avec un temps de travail inférieur, le CAE étant aidé financièrement à hauteur de 40%. Les Conseillers approuvent le renouvellement du CAE agent administratif du 14 juin 2018 au 13 juin 2019, pour 22 heures hebdomadaires, et autorisent Madame le Maire



				à signer le contrat de travail correspondant.
--	--	--	--	---

OBJET	Pour	Cont re	Abst	Décisions
<u>Contrat saisonnier d'agent technique</u>	9	0	0	<p>Le contrat CAE d'agent technique se termine le 3 juillet, et il était prévu de ne pas le remplacer. Cependant, notre agent technique titulaire sera absent un mois pour ses congés d'été et sa paternité.</p> <p>Madame le Maire propose de recruter notre agent technique contractuel pendant la période d'absence du titulaire, pour assurer l'entretien du village et l'assistance logistique de la fête du 13 au 15 juillet.</p> <p>Les Conseillers décident de recruter notre agent CAE dont le contrat se termine le 3/07, du 4 juillet au 17 Août 2018, en remplacement partiel de l'agent titulaire pendant ses congés annuels et de paternité et autorisent Madame le Maire à accomplir les démarches correspondantes.</p>
<u>Cantine scolaire 2018-2019</u>				
- participation de la commune au prix du repas	8	0	1	<p>PLEIN SUD Restauration, notre prestataire annonce une augmentation de 1,5% du prix du repas, conformément aux termes de notre convention. Le prix du repas pour la prochaine année scolaire est donc fixé à 2,88 €HT soit 3,04 €TTC (au lieu de 2,84 €HT et 3 €TTC actuellement).</p> <p>La participation actuelle de chaque commune est de 0,60 € par repas. Après échanges, le Conseil propose de partager l'augmentation du prix du repas entre la commune et les parents.</p> <p>Les Conseillers décident de porter la participation communale à 0,62 € par repas, pour l'année scolaire 2018-2019.</p>
- prix du repas à la charge des parents	8	0	1	<p>Les Conseillers décident de fixer le ticket repas à la charge des parents à 2,42 € TTC pour l'année 2018-2019.</p>
- règlement intérieur de la cantine scolaire	9	0	0	<p>Les Conseillers acceptent de modifier le règlement de la cantine scolaire en portant le prix du repas à 2,42 € à charge des parents et ne portent pas d'autres modifications.</p>
<u>Portage des repas</u>	9	0	0	<p>PLEIN SUD Restauration, notre prestataire annonce une augmentation de 1,5% du prix du repas, conformément aux termes de notre convention. Le prix du repas « portage » dès septembre est donc fixé à 4,31 €HT soit 4,55 €TTC (au lieu de 4,25 €HT et 4,31 €TTC actuellement).</p> <p>Les Conseillers décident de porter le prix du repas de type « portage » à 4,55 € TTC.</p>



OBJET	Pour	Contre	Abst	Décisions
<u>Périscolaire année scolaire 2018-2019 :</u> - tarifs	9	0	0	Les Conseillers décident de reconduire les tarifs en vigueur : - soit 80 € pour l'abonnement trimestriel, - 2,50 € le ticket à l'unité pour la garderie du matin OU du soir
- règlement	9	0	0	Les Conseillers reconduisent le règlement du périscolaire à l'identique pour l'année scolaire 2018-2019.
<u>Règlement intérieur de la salle polyvalente</u>	9	0	0	Madame le Maire propose d'apporter des modifications (<i>en italique/souligné</i>) au règlement intérieur de la salle polyvalente portant sur les points suivants : - la salle est réservée en priorité aux associations du lundi matin au vendredi soir 18h, <u>toute l'année</u> - interdiction de fixer aux murs intérieurs/extérieurs <u>et au plafond</u> tout affichage et décoration, - <u>Les utilisateurs doivent s'assurer, avant de libérer la salle, de la fermeture de toutes les fenêtres et volets, et FERMER A CLE les 3 portes d'accès à la salle. L'alarme doit également être activée à la libération des lieux.</u> - <u>les clés et le badge d'accès ne seront remis à l'utilisateur que sur présentation d'une police d'assurance.</u> - toute infraction au présent règlement ... pourrait entraîner l'expulsion du contrevenant, la suspension provisoire ou définitive d'une manifestation ou du créneau alloué, <u>ainsi que des manifestations à venir.</u> Les Conseillers acceptent d'apporter les modifications du règlement intérieur de la salle polyvalente, énumérés ci-dessus.
<u>Règlement général sur la protection des données</u>	9	0	0	Un nouveau texte vient renforcer la protection des données à caractère personnel, prévue en France par la loi « Informatique et Libertés » de 1978 et est applicable depuis le 25 mai 2018. Les collectivités ont obligation de désigner un délégué à la protection des données (DPD). Missions : coopérer avec l'autorité de contrôle (la CNIL), informer et conseiller les employés concernés par le traitement des données, s'assurer de notre conformité en matière de traitement des données personnelles (Etat civil, listes-électorales, RH, eau/assainissement,...). Les Conseillers acceptent la candidature de Denis DIEMUNSCH comme délégué à la protection des données de la mairie de Réauville.



OBJET	Pour	Cont re	Abst	Décisions
<u>Régie temporaire pour les manifestations du centenaire</u> <u>« Albert ROCHE : 1^{er} soldat de France »</u>	9	0	0	La municipalité organise des manifestations en juillet et novembre 2018 pour commémorer Albert ROCHE et le centenaire de la fin de la guerre 1914-18. Nous envisageons de percevoir de l'argent par la tenue de buvettes (les 13 juillet et 24 novembre), vente de produits (bouteilles de vin « cuvée du poilu »), bouquets de lavande, repas du 25 novembre. Les Conseillers décident de créer une régie temporaire pour les manifestations 2018 organisées par la Municipalité pour l'encaissement de boissons (buvettes), repas, produits personnalisés vendus par nos soins
<u>Virements de crédits</u>	9	0	0	INVESTISSEMENTS : - non utilisation d'un reste à réaliser de 2017 : matériel pour la maternelle → 862 € au crédit de la réserve d'investissement FONCTIONNEMENT : - suppression du CDD de l'agent administratif, remplacé par un CAE = - 4 251 € - charges supplémentaires : Berger-Levrault (450 €) et l'ONF (300 €) = + 750 € - rajout contrat saisonnier d'agent technique = + 2 212 € - rajout du CAE d'agent administratif = + 6 180 € - aide sur le CAE = - 2 470 € → réserve de fonctionnement = - 2 421 €

La séance est levée à 20h10.

Prochaine réunion du Conseil municipal **9 juillet 2018** à 18h00.

Le Maire
Marie-Hélène SOUPRE